

En Polynésie française, la bombe en héritage

PAR JULIEN SARTRE

ARTICLE PUBLIÉ LE VENDREDI 24 JUILLET 2020



Marguerite Taputu vit sur l'île de Tahaa et se soigne à Tahiti lorsqu'elle le peut ou bien elle doit être «évasanée» en France. © JS

S'il est acquis que les essais nucléaires français ont eu des conséquences désastreuses sur la santé des vétérans et du peuple polynésien, la France et même les autorités locales nient le fait que ces maladies puissent se transmettre de parents à enfants. Sur place, des familles se battent. *Premier volet de notre série sur les effets des radiations dans le Pacifique.*

Tahiti, Raiatea, Tahaa et Anaa (Polynésie française).– « *De la France, je ne connais que les hôpitaux et le béton de Paris.* » D'un ton calme, presque à voix basse, Marguerite Taputu se confie. « *En tout, je suis allée quatre fois à Paris, à chaque fois pour des opérations, sauf une fois, pour un contrôle de la thyroïde.* »

C'est bien loin de l'hôpital de l'Institut Gustave-Roussy de Villejuif et de la région parisienne que nous l'avons rencontrée, un matin clair de février 2020, sur le port de Tahaa, une des îles Sous-le-Vent, dans l'archipel de la Société. « *J'ai eu trois cancers, ce n'est pas banal. J'ai eu le cancer de la thyroïde, le cancer du sein gauche et le cancer du sein droit,* poursuit avec placidité la sexagénaire, mère de quatre enfants. *Mon premier cancer m'a été diagnostiqué en 1993. J'ai été opérée en 1994 et je suis allée à Paris en 1995. C'était la thyroïde. On m'a fait une radiothérapie, une scintigraphie et j'ai pris de l'iode. Je suis restée un mois à Paris.* »

Marguerite Taputu ne se sent pas malade. Elle évoque ses multiples cancers et les épisodes angoissants de soins avec douceur, comme une fatalité à peine

douloureuse. Tout juste reconnaît-elle qu'à chaque fois l'annonce du diagnostic est un moment difficile, où, dit-elle, « *on réalise que c'est peut-être la dernière fois et on pense aux enfants* ».



Marguerite Taputu vit sur l'île de Tahaa et se soigne à Tahiti lorsqu'elle le peut ou bien elle doit être «évasanée» en France. © JS

Le premier de ses trois cancers, celui de la thyroïde, est typique des expositions à une source puissante de radioactivité. En Polynésie française, lorsque, comme Marguerite, on est né en 1955 à Tahiti et qu'on a passé toute sa vie entre les Australes et les îles Sous-le-Vent, les essais nucléaires français sont une explication crédible.

Les cancers multiples sont une autre des caractéristiques typiques de l'exposition à un nuage radioactif, comme l'un de ceux auxquels Marguerite a été confrontée, quelque part entre les îles de Rurutu, de Tahiti, de Raiatea et de Tahaa. Quelque part entre 1960 et 1996, alors que, durant cette période, 193 bombes nucléaires ont explosé entre les îles, larguées depuis un avion jusqu'en 1974, vers les eaux des atolls de Mururoa et de Fangataufa.

« *Je vais bien, mon genou me fait un peu souffrir parce que j'ai de l'arthrose, mais je n'ai jamais fait de lien entre mes maladies et les essais : je n'ai jamais constitué de demande d'indemnisation,* poursuit cette cheffe de cuisine à la retraite. *Un jour, un service sanitaire de Tahiti m'a demandé pourquoi j'ai eu un cancer de la thyroïde. J'ai répondu que je ne savais pas, c'est venu comme ça.* »

Marguerite Taputu n'éprouve pas de colère, elle ne demande rien. Si elle a répondu à nos questions, sur le port de Tahaa, entre deux rotations du ferry qui fait la liaison avec les îles voisines, toutes proches, de Raiatea et Bora-Bora, c'est parce qu'elle « *donne cette histoire* » au nom de sa famille, de la lutte de sa famille. « *Ma demi-sœur a eu un cancer et elle est*

partie, je ne sais pas de quel cancer il s'agissait, se souvient-elle. Le cadet de mes frères a fait Moruroa, il a eu la thyroïde aussi, il est encore vivant, il est à Tahiti et sa femme marquisienne a un lymphome. L'aîné de mes frères est décédé du cancer du poumon. Parmi mes enfants, ma fille aînée a développé un cancer de la thyroïde, c'est la seule. » Le regard de la mère de famille se fait lointain et ne s'anime que lorsqu'elle raconte qu'elle demande de la force à Dieu et chante à l'église, avec les autres. « C'est la première fois que je raconte mon histoire, conclut Marguerite. J'en parle avec mes amis, c'est tout. Je n'ai pas de ressentiment envers la France, je suis polynésienne. Pour moi, le fait d'avoir une carte française a toujours été étrange. »

Dans la famille Teinauri-Taputu-Harea-Patere, on a « la thyroïde » ou des cancers du sein, du poumon, du foie, comme d'autres ont des taches de rousseur. La sœur de Marguerite, Rina Henriette Teinauri, est décédée des conséquences d'une leucémie aiguë. C'était en 2004. Sept ans plus tard, sa fille, Béatrice Airuarii Marro, née Mou-Sang, a été diagnostiquée d'une leucémie chronique. Aujourd'hui, c'est elle qui se bat pour que l'histoire de sa famille ne passe pas par les pertes et profits de l'Histoire de France et de « la force de dissuasion nucléaire » d'un pays membre permanent du Conseil de sécurité des Nations unies.

« J'accuse la France, c'est grave ? », s'interroge très sincèrement Béatrice, en relevant les yeux alors qu'elle est plongée dans un magma de documents administratifs et médicaux, occupée à constituer un arbre familial qui rassemble son ascendance et son cousinage, et qui recense les potentielles maladies radio-induites (dues aux essais nucléaires) dont tout ce monde est atteint. Nous sommes de retour sur l'île de Tahiti, chez elle. C'est là, depuis sa maison noyée dans la végétation, sur les hauteurs de Faa'a, dans l'agglomération de la capitale Papeete, qu'elle mène la lutte de sa famille pour une reconnaissance du caractère transgénérationnel des cancers dus aux essais nucléaires.

« Je n'aurais pas d'autre enfant »



Les longs cheveux sont la beauté et la fierté des femmes polynésiennes : devoir les sacrifier pour des traitements contre le cancer a été une épreuve terrible pour Rina et sa fille Béatrice. © BM

Béatrice est la nièce de Marguerite et, contrairement à cette dernière, sa souffrance l'a mise en colère. « J'étais enceinte de notre fils, Jean-Baptiste, lorsque j'ai appris que j'avais une leucémie comme notre maman, se souvient avec émotion cette femme à l'allure frêle mais déterminée. J'accuse la France de manquement à ses obligations, à savoir le traitement rationnel, efficace et équitable de mes demandes d'indemnisation, de reconnaissance. »

En ce qui concerne sa mère, Rina, la France a fini par reconnaître le préjudice du bout des lèvres. Selon la formule consacrée par le Comité d'indemnisation des victimes des essais nucléaires (Civen), Rina Teinauri, décédée en 2014, est, depuis une décision rendue en 2019, « victime » des essais nucléaires. Cette qualification ouvre un droit à une réparation financière pour ses ayants droit.

En ce qui la concerne, sa fille, Béatrice, n'a jamais obtenu de reconnaissance que sa leucémie soit due aux essais nucléaires français, de façon directe, ou qu'elle lui ait été transmise par sa mère, comme elle l'affirme. Ses demandes et ses arguments ont été rejetés en bloc par le Civen, une fin de non-recevoir confirmée par le Conseil d'État, auprès duquel elle a déposé un recours.

« J'ai appris que j'avais une leucémie myéloïde chronique en faisant des tests de routine pour ma grossesse, témoigne Béatrice. Quand j'ai appris ça, j'ai pensé à notre maman. Je me suis dit : leucémie, notre maman a eu ça et maintenant c'est moi. Comment ça se fait ? »

La leucémie est un cancer des cellules de la moelle osseuse : la forme dont est atteinte Béatrice l'oblige à prendre un traitement à vie. Elle a aussi développé des maladies parallèles dues à son affaiblissement et aux médicaments qu'elle a dû prendre pour rester en vie. Ses poumons et son cœur ont été touchés. Sa grossesse, en particulier, a été un moment traumatisant. « Mon médecin m'a dit : "C'est grave, tu es enceinte !" Il voulait que j'avorte mais j'ai refusé. J'ai été soignée à l'hôpital Saint-Antoine, à Paris. C'est là que je me suis mariée et j'ai demandé au Seigneur de me ramener vivante avec mon enfant sur notre fenua [la patrie en langue polynésienne – ndlr]. Il y avait une balance constante et des choix à faire entre préserver la vie de mon enfant à venir et sauver la mienne d'une façon certaine. Je savais déjà que je n'aurais pas d'autre enfant : c'est maintenant hors de question. Tu ne peux pas retomber enceinte quand tu prends à vie des médicaments très toxiques et surtout que tu as peur que ta descendance ait aussi un cancer. »

Lorsqu'elle se replonge dans ses classeurs bleus, verts, rouges, où elle a consigné les dizaines de feuillets nécessaires à la constitution de dossiers de demandes d'indemnisation, le regard de Béatrice redevient dur, concentré. Elle explique que son combat pour la reconnaissance des victimes des essais nucléaires ne concerne pas qu'elle, ni même sa mère qu'elle a perdue, ou sa famille, les Tenaui-Taputu-Harea-Patere. « Je me bats pour mon peuple, pour le peuple polynésien. Je veux que les gens comprennent qu'aller se soigner en France est une épreuve terrible. S'il fallait que des Popaa [les Français, en langue polynésienne – ndlr] viennent se soigner ici, qui viendrait les voir ? Qui aurait l'argent pour le faire ? On quitte tout. Après l'annonce de la maladie, le choc est brutal. Quand on vous annonce que vous avez un cancer, on ne rigole pas, on tombe des nues. Ma

mère avait 45 ans quand elle a été diagnostiquée, j'en avais 35 quand j'étais enceinte. J'ai peur pour Jean-Baptiste, j'ai très peur. »

23 maladies radio-induites reconnues par la France

Cette peur pour la génération qui vient n'est pas le fait de Béatrice seule. L'angoisse des conséquences sanitaires à venir des bombes nucléaires qui ont explosé dans l'archipel traverse le peuple polynésien. Les citoyens du fenua constatent avec effroi qu'après avoir défendu durant des décennies des essais inoffensifs, sans conséquence aucune sur la santé, la France fait un tout petit peu marche arrière et reconnaît timidement sa dette nucléaire.

En revanche, les autorités parisiennes, les experts de l'armée française, tout comme le gouvernement local, nient farouchement que les mutations génétiques subies par des personnes exposées aux essais nucléaires puissent se transmettre. *Off the record*, des officiels du gouvernement autonomiste de Polynésie parlent même de « psychose ». Faut-il croire ceux qui affirmaient jusqu'en 2005 environ que les essais nucléaires étaient « propres » ? En Polynésie, ils sont nombreux à se poser ouvertement la question.



Les îles Sous-le-Vent, dans l'archipel de la Société, n'ont pas été épargnées par les conséquences des essais nucléaires français. © JS

« Notre plus grande crainte, c'est la transmission par mutation génétique des maladies radio-induites : nous sommes une petite population qui est visiblement amenée à être de plus en plus malade et donc vouée à disparaître ! », assène sans fard le père Auguste, président de l'association 193, l'une des trois associations de victimes des essais nucléaires actives en Polynésie française. « Aucune étude n'a été lancée sur ce sujet. Pour nous, c'est incroyable et même criminel. Nous avons demandé les chiffres des 23 maladies radio-induites reconnues par la France,

avec les sept autres reconnues par les USA. La CPS, l'équivalent de la Sécurité sociale en France, nous a donné des chiffres seulement jusqu'en 1992 : plus de 20 000 personnes ont développé une de ces maladies. C'est énorme ! »

Comme c'était à craindre en pareil cas, le nucléaire étant de près ou de loin un sujet opaque par nature, les chiffres et les données scientifiques sont l'objet d'un terrible bras de fer entre associations de victimes, lanceurs d'alerte et autorités. Une étude, en particulier, **révélée par Le Parisien**, en 2018, a jeté le trouble même chez les partisans les plus convaincus des « essais propres ».

Responsable d'un service de pédopsychiatrie en Polynésie française jusqu'en 2017, le D^r Christian Sueur a dénoncé dans **un rapport** intitulé « Conséquences génétiques des essais nucléaires français dans le Pacifique, chez les petits-enfants (2^e génération) des vétérans du CEP, et des habitants des Tuamotu-Gambier », une prévalence anormale de troubles du comportement et de maladies radio-induites chez les populations les plus directement exposées aux conséquences des essais nucléaires. Son rapport met en évidence des anomalies graves comme, entre autres éléments dramatiques, le fait qu'en 2016, un enfant sur quatre a un cancer de la thyroïde sur l'atoll de Tureia, voisin de celui de Moruroa.

Documentée, sérieuse, reprise par la presse nationale, l'étude du D^r Sueur ne semble pas présenter d'arguments recevables pour Yolande Vernaudon, déléguée au suivi des conséquences des essais nucléaires, un service du gouvernement de Polynésie française. « *Le rapport Sueur est un rapport d'opinion, ce n'est pas un rapport scientifique puisqu'il n'y a pas eu de comité de lecture*, pose cette cheffe de service, avant de temporiser un peu. *Cela ne signifie pas qu'il n'y a pas de transgénérationnel mais plutôt que rien n'est prouvé. Il faut poursuivre les études.* »

En l'absence totale de volonté politique, ce sera difficile. En février 2020, des documents confidentiels, internes au gouvernement de Polynésie française, que Mediapart a pu consulter, déplorent

le fait que « *le registre du cancer en Polynésie [fasse] l'objet de nombreuses critiques et reste sujet à caution* ».

Mis en place très tardivement, après 1985, ce registre des cancers ne suit pas les recommandations de ce type de documents au niveau national. De l'aveu même des experts consultés par le gouvernement de Polynésie, il « *ne constitue pas un état des lieux exhaustif, fiable et pérenne du nombre des cas de cancer des résidents* ». Accablant, le document rappelle aussi que « *la Polynésie française est maintenant le seul territoire d'Outre-mer qui ne dispose pas d'un registre de cancer qualifié, à l'exception de Mayotte* ». Dans le même esprit, il n'existe aucun registre des malformations. Comment dès lors avoir confiance dans le gouvernement de Polynésie qui estime, dans d'autres documents, publics ceux-là, que « *les taux de prévalence des cancers ne sont pas plus alarmants qu'en France ou dans d'autres régions du Pacifique* ».

Un « Institut du cancer » est en cours de préfiguration, mais étant donné que la santé est une compétence du gouvernement de Polynésie française – contrairement aux domaines dits régaliens qui relèvent de la souveraineté française –, de nombreux observateurs craignent déjà la faiblesse de ses moyens et déplorent qu'il soit mis en place si tardivement.

Absence de réelle veille épidémiologique, déni scientifique et aveuglement sanitaire pour la majeure partie de l'échiquier politique : Béatrice et la famille Tenaui-Taputu-Harea-Patere ne peuvent compter que sur leurs propres forces pour connaître les conséquences des essais nucléaires sur la génération à venir.

Depuis son île de Tahaa, Marguerite Taputu prépare ses affaires : elle doit régulièrement aller à Papeete subir des opérations liées à son cancer du sein droit. « *Il faut changer la prothèse, elle n'est pas bonne.* » Elle prendra le ferry puis l'avion depuis Raiatea, l'île principale du groupe des îles Sous-le-Vent. Une partie de la famille vit là-bas et doit faire face, en plus du cancer qui la frappe, à des problèmes d'obésité, d'acculturation et de perte de repères. Au *fenua*, l'héritage de la bombe a bien des formes.

À suivre : « Nucle#aire : tout a changé entre les Gambier, les Australes et la Société ».

Directeur de la publication : Edwy Plenel

Direction éditoriale : Carine Fouteau et Stéphane Alliès

Le journal MEDIAPART est édité par la Société Editrice de Mediapart (SAS).

Durée de la société : quatre-vingt-dix-neuf ans à compter du 24 octobre 2007.

Capital social : 24 864,88€.

Immatriculée sous le numéro 500 631 932 RCS PARIS. Numéro de Commission paritaire des publications et agences de presse : 1214Y90071 et 1219Y90071.

Conseil d'administration : François Bonnet, Michel Broué, Laurent Mauduit, Edwy Plenel (Président), Sébastien Sassolas, Marie-Hélène Smiéjan, François Vitrani. Actionnaires directs et indirects : Godefroy Beauvallet, François Bonnet, Laurent Mauduit, Edwy Plenel, Marie-Hélène Smiéjan ; Laurent Chemla, F. Vitrani ; Société Ecofinance, Société Doxa, Société des Amis de Mediapart, Société des salariés de Mediapart.

Rédaction et administration : 8 passage Brulon 75012 Paris

Courriel : contact@mediapart.fr

Téléphone : + 33 (0) 1 44 68 99 08

Télécopie : + 33 (0) 1 44 68 01 90

Propriétaire, éditeur, imprimeur : la Société Editrice de Mediapart, Société par actions simplifiée au capital de 24 864,88€, immatriculée sous le numéro 500 631 932 RCS PARIS, dont le siège social est situé au 8 passage Brulon, 75012 Paris.

Abonnement : pour toute information, question ou conseil, le service abonné de Mediapart peut être contacté par courriel à l'adresse : serviceabonnement@mediapart.fr. ou par courrier à l'adresse : Service abonnés Mediapart, 4, rue Saint Hilaire 86000 Poitiers. Vous pouvez également adresser vos courriers à Société Editrice de Mediapart, 8 passage Brulon, 75012 Paris.